

Nous nous demanderons plutôt s'il n'y a pas parfois négligence et parfois mauvais vouloir de la part de certains marchands. Les agences mercantiles sont souvent dans l'impossibilité de fournir des renseignements parce qu'on refuse d'en donner à leurs agents. Nous comprenons jusqu'à un certain point que le marchand embarrassé ou gêné n'aime pas à raconter ses affaires à un représentant de ces agences, mais pourquoi un homme à l'aise, faisant de bonnes transactions, réalisant des bénéfices ou possédant un capital suffisant refuserait-il de donner les éclaircissements qui permettraient à ses fournisseurs de lui faire le crédit, tout le crédit, dont un jour ou l'autre, il aura besoin ? Voilà ce qu'il est difficile d'expliquer.

Il en est d'autres qui ne refuseraient pas aux agences tous les renseignements dont elles pourraient avoir besoin, mais on ne les leur demande pas et ils ne s'occupent pas de savoir si oui ou non ils sont cotés dans les livres ; et, s'ils sont cotés, ils ne s'inquiètent pas de connaître si la valeur du crédit qu'on leur attribue est plus ou moins exacte.

Tout marchand doit avoir le plus grand souci de son crédit ; celui-ci est-il bon, il peut avec le travail, l'ordre et l'économie le conduire au succès, mais un crédit mauvais ou douteux sera pour lui comme un boulet rivé au pied qui entravera sa marche s'il ne l'arrête pas complètement.

Il est donc nécessaire que chacun se renseigne et sache s'il est coté dans les livres des agences mercantiles et s'il l'est pour sa valeur réelle ; en cas d'omission ou d'erreur qui pourrait lui être préjudiciable, le marchand ne doit pas hésiter à s'adresser aux agences et à leur demander soit l'inscription soit une rectification qu'elles ne peuvent refuser sans s'exposer à des dommages envers les intéressés.

Nous savons que dans le haut commerce et dans l'industrie on s'est ému des erreurs et des omissions que nous venons de signaler ; on cherche une solution à cet état de choses préjudiciables à un grand nombre, nous croyons que la meilleure est celle que nous venons d'indiquer : faire exercer par les marchands eux-mêmes une surveillance des livres des agences mercantiles.



## LA SOIE ARTIFICIELLE

LA soie artificielle a été, pendant de longues années, regardée comme un mythe ou une de ces choses qui s'enfantent dans le laboratoire et n'en sortent jamais. Aujourd'hui, cependant, l'industrie s'émue de cette tentative grandiose en voyant chaque jour apparaître de nouveaux résultats, qui permettent de croire que le mythe enchanteur a passé de la théorie à la pratique.

L'idée de la reproduction du fil du ver à soie est vieille, mais le produit est nouveau, et avant 1884, on ne savait que peu de chose sur les moyens à mettre en œuvre pour obtenir ce que l'imagination concevait. C'est au comte de Chardonnet que l'on peut attribuer tout ce que l'on connaît aujourd'hui sur les moyens de fabrication de la soie artificielle. C'est à l'activité incessante de ce laborieux chercheur que sont dues les connaissances que nous avons sur les difficultés techniques de cette fabrication. Avant lui, bien des chercheurs dans l'ombre de leur laboratoire, ont englouti leurs espérances ; mais sans s'arrêter aux entraves que la pratique seule fait naître dans cette question, le comte de Chardonnet, ce savant pionnier du travail, entreprit une suite de recherches auxquelles il a consacré une quinzaine d'années de sa vie, en étudiant le filage du collodion. Il a jeté en un mot, les premières bases d'un travail gigantesque qui dépasse toute idée, si l'on y réfléchit quelque peu.

De tout temps, l'on a cherché des succédanés de la soie, et tour à tour l'on a vu essayer la ramie, le char-

don, le liber du murier, etc., voire même le verre filé, mais sans atteindre le résultat cherché. On s'est alors adressé aux substances colloïdales animales, analogues à la soie par leur composition chimique : la protéine, la fibrine, l'albumine, la gélatine, etc., mais les produits obtenus sont cassants, sans texture et ne peuvent, par cela même, être utilisés dans l'industrie.

On cherché alors divers autres moyens. On a tenté, sans but, la dissolution de la cellulose dans le réactif de Schweitzer, liqueur cupro-ammoniacale que l'on obtient par l'action de l'ammoniaque liquide sur la tournure de cuivre, et plus récemment dans une solution chlorhydrique de chlorure de zinc. Tous ces moyens ont échoué dans les essais entrepris sur leur filage.

Tant l'intérêt est grand de trouver à la soie un succédané, l'on a vu encore des inventeurs chercher la manière de donner au coton, au lin, au chanvre ou à la ramie en fils, un brillant spécial, soit en les déroulant dans une solution d'un vernis spécial, soit en les faisant passer dans du collodion. C'étaient là des tentatives simples, sur lesquelles beaucoup d'inventeurs ont escompté par trop à l'avance, et qui sont tombées dans le secret de l'oubli. Parmi toutes les méthodes proposées pour l'obtention d'un fil de soie artificielle pouvant suppléer à celui de la soie, une seule a fait ses preuves ; nous voulons parler du procédé du comte de Chardonnet. L'on fabrique aujourd'hui à Besançon de la soie artificielle ; la pratique a consacré la théorie, et tout permet d'espérer par ce premier essai industriel, qu'avant peu l'industrie de la soie agrandira son champ de production, en ayant comme conjointe la soie reproduite par les moyens de l'art.

Une critique sévère s'élève contre ce nouveau produit,